

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2014
Procès-verbal n° 09-2014

L'an deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Christian PETRAZ, Adjoint au Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents: - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Elisabeth DAMS - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Gérard VUILLERMET
Procurations: Jean-Pierre ROUGEAUX (donne procuration à Christian PETRAZ) - Isabelle FORAY (donne procuration à Marie-Paule FALCOZ) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Jean-Paul LAURENT) - Stéphanie MASSE (donne procuration à Corine FALCOZ)
Secrétaire de séance : Madame RAMBAUD Marie-Pierre

1- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit comme titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales les membres suivants :

- Jean-Pierre, Michel, Raymond ROUGEAUX, de sexe masculin, né le 20/06/1946 à Paris 17^{ème} et domicilié la Ruaz 73450 Valloire
- Elisabeth, Marie DAMS de sexe féminin, née le 09/01/1949 à Dunkerque et domiciliée le Col 73450 Valloire
- Christian, Léon, José PETRAZ, de sexe masculin, né le 16/04/1949 à Chambéry et domicilié rue de la traverse 73450 Valloire
- Marie-Paule FALCOZ, née FISCHER, de sexe féminin, le 09/02/1952 à Mulhouse et domiciliée rue des Moulins 73450 Valloire
- Michel, Lucien RAPIN, de sexe masculin, né le 08/04/1957 à Valloire et domicilié le Serroz 73450 Valloire
- Isabelle, Andrée FORAY, née BREYSSE, de sexe féminin, le 31/12/1956 à Lyon 7^{ème} et domiciliée rue les Clots 73450 Valloire

2- ÉCHANGE DE TERRAINS AU COL DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU CLOS FONTAINE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'échange de terrains au Col avec Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud.

Cet échange sera effectué à la condition suspensive que les copropriétaires du Foyer Savoyard réalisent les places de stationnement prévues par le permis de construire qui leur a été déjà délivré, et que Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud réalisent les places de stationnement qui sont prévues dans son permis de construire pour la réhabilitation du Clos Fontaine.

Les frais d'actes notariés et de géomètre seront à la charge de Monsieur Pierre-Emmanuel Tavaud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 20 juin 2014 à 20h30.